

Conditions générales de vente

L'acheteur reconnaît, par le seul fait de passer commande, avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après et les avoir acceptées sans réserve.

COMMANDES

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par l'acheteur.

Les commandes ne peuvent être annulées qu'avec l'acceptation expresse d'un responsable de notre société. Les articles et produits spécifiques à l'acheteur ne peuvent en aucun cas être repris.

Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment les modifications techniques que nous jugeons nécessaires sur nos produits.

Un acompte peut être exigé avant livraison d'une commande importante ou d'une commande concernant des produits hors catalogue.

RIX

Nos prix s'entendent hors taxes, avant emballages et départ usine, pour toutes les marchandises.

Si du fait de l'acheteur, la livraison ne pouvait avoir lieu au terme convenu, la marchandise effectivement livrée serait alors facturée au prix en vigueur à la date de la livraison.

DELIVRANCE DE LA MARCHANDISE

Le délai de fabrication n'est prévu qu'à titre indicatif, aucun retard ne peut donner lieu à indemnité ou dommages et intérêts d'aucune sorte en faveur de l'acheteur, qui de même ne peut pas annuler ou réduire sa commande ni refuser la marchandise.

DENY FONTAINE est libérée de l'obligation de délivrance pour tous cas fortuits ou force majeure, notamment les grèves.

Nos marchandises sont mises à la disposition de l'acheteur à notre usine.

TRANSPORT - DOUANE - ASSURANCES

Toutes les opérations de transport, douane et assurances sont à la charge et la responsabilité exclusives de l'acheteur, qui en assume toujours les risques et périls.

Il appartient au destinataire de vérifier les marchandises à l'arrivée, de faire toutes réserves et au besoin, d'exercer tous recours contre le transporteur, dans les formes et délais légaux, DENY FONTAINE ne peut en aucun cas être considérée comme transporteur, commissionnaire en douane ou transitaire, et sa responsabilité ne peut pas être engagée à ce titre.

Les éventuels retards de livraison ne peuvent jamais permettre à l'acheteur de suspendre son paiement.

CONFIDENTIALITE

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables exclusivement à l'ordre de " SOCIETE DENY FONTAINE ", et les règlements doivent être adressés exclusivement à l'adresse suivante : "Route de Saint Valéry - BP 1 - 80960 SAINT BLIMONT". Les règlements doivent intervenir par crédit documentaire irrévocable pour les livraisons à l'étranger.

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu de plein droit et sans mise en demeure au paiement d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à deux fois le taux d'intérêt légal.

En cas de non-paiement, même partiel, d'une commande à l'échéance, les sommes dues en raison de cette commande, ou d'autres commandes déjà livrées ou en cours de livraison, seront immédiatement exigibles après mise en demeure régulièrement effectuée par DENY FONTAINE par lettre recommandée avec avis de réception. Sans préjudice de ce qui précède, DENY FONTAINE se réserve également le droit de suspendre ou interrompre, si bon lui semble, toute livraison, que cette dernière soit afférente à la même commande ou à une autre, ou de résoudre la vente.

Pour l'application de cet article, toutes les commandes seront réputées faire partie d'un même contrat.

Nous nous réservons le droit de demander à tout moment à l'acheteur toutes garanties que nous jugeons convenables à la bonne exécution des engagements pris.

APRES VENTE

Les responsabilités "après vente" sont partagées entre DENY FONTAINE, fournisseur des produits, l'installateur de ces produits et l'utilisateur maître de l'ouvrage. Les responsabilités de DENY FONTAINE sont strictement celles du fabricant c'est-à-dire qu'elles se limitent à la garantie de bonne qualité du produit tel qu'il est pris en charge par le client.

Notre responsabilité ne saurait, en particulier, être engagée dans les cas suivants :

lorsque l'installation n'a pas été réalisée selon les règles de l'art, lorsque les produits ont été modifiés par l'installateur même légèrement,

lorsque l'installateur a commis des négligences, des erreurs ou des maladresses,

lorsque nos produits sont utilisés de manière abusive, inadaptée.

Les défaillances matérielles ayant des causes de cette nature ne peuvent donner lieu à indemnités et être à l'origine d'une demande de remplacement. Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences directes ou indirectes de ces défaillances.

RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises livrées restent la propriété de DENY FONTAINE jusqu'à complet paiement du prix. Le prix s'entend : prix facturé en principal T.T.C. frais et intérêts. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix, la remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer étant réputée ne pas constituer un paiement quand bien même DENY FONTAINE les aurait remis à l'escompte.

Bien que la propriété des marchandises soit transférée qu'après paiement intégral du prix comme indiqué ci-dessus, la responsabilité des marchandises est transférée à l'acheteur dès leur expédition : l'acheteur supporte tous les risques que la marchandise peut courir ou occasionner. Il doit, à toutes demandes de DENY FONTAINE, justifier de la souscription, pour couvrir ces risques, d'une assurance pour le compte de qui il appartiendra, et du paiement des primes y afférent.

En cas de non-paiement par l'acheteur, DENY FONTAINE, sans perdre aucun autre de ses droits, peut exiger, par lettre recommandée avec avis de réception, la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur. DENY FONTAINE peut unilatéralement et immédiatement faire l'inventaire des marchandises impayées, détenues par l'acheteur. L'acheteur supporte également les frais de contentieux, ainsi que les frais légaux et judiciaires éventuels. Compte tenu du caractère spécifique à chaque acheteur de nos produits, l'acheteur est redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 4% du prix des marchandises par mois de détention depuis la mise à disposition jusqu'à la restitution, ainsi que d'une astreinte non comminatoire de 10% des sommes dues par jour de retard. Ces deux dernières indemnités se compenseront avec les acomptes éventuellement versés.

L'acheteur veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées. En cas de façonnage de la marchandise sans apport de matière, les modifications apportées à la marchandise seront réputées effectuées pour le compte de DENY FONTAINE. En cas d'incorporation de matières nouvelles à la marchandise livrée ou de sa transformation, l'acheteur cède d'ores et déjà la propriété de l'objet résultant de la transformation afin de garantir les droits du vendeur prévus à l'alinéa 1er.

L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre les marchandises livrées. Mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.

En cas de revente, l'acheteur s'engage à régler immédiatement au vendeur la partie du prix restant due.

En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'acheteur est

tenu d'en aviser immédiatement le vendeur ; l'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement ou de liquidation judiciaire.

GARANTIES

Sous réserve que nos produits ne subissent aucune modification et soient posés conformément à leurs caractéristiques et à la règle de l'Art, les garanties sont les suivantes : les serrures mécaniques et les cylindres DENY FONTAINE sont garantis contre tout vice de fabrication pendant trois ans à compter de la livraison. Les produits électriques et électroniques DENY FONTAINE sont garantis contre tout vice de fabrication pendant un an à compter de la livraison. La même garantie couvre les produits éventuellement réparés et remplacés par le vendeur, en exécution de la présente garantie. Dans tous les cas, la responsabilité du vendeur se limite au remplacement gratuit des pièces défectueuses, ou après accord préalable, à sa remise en état, dans ses ateliers, fourniture et main d'oeuvre comprises, à l'exclusion de tous autres frais et de tous autres dédommagements, notamment frais de port, dépose, repose, remise en état, peinture, etc. Si les pièces ne peuvent être réparées ou remplacées dans les ateliers du vendeur, les frais supplémentaires sont à la charge du client. La garantie contractuelle n'exclut pas la possibilité pour l'acheteur de se prévaloir de la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue.

Pour tous produits ne portant pas notre marque nous répercutons purement et simplement la garantie du fabricant.

Les produits hors catalogue fabriqués spécialement à la demande de nos clients ne peuvent être ni repris ni échangés. En cas de défectuosité ils bénéficient de la même garantie que les produits figurants au catalogue.

RECLAMATIONS

Toute réclamation pour erreur, manquant ou défaut apparent, doit être formulée auprès de notre agence régionale dans les 15 jours suivant l'arrivée de la marchandise au lieu de destination prévue dans la commande.

Nous n'acceptons aucun retour de marchandises sans accord préalable d'un responsable de DENY FONTAINE. Les frais afférents à un retour de marchandises sont supportés par l'acheteur.

CONTESTATIONS

Toute contestation, qu'elle qu'en soit la cause, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de PARIS. Il est formellement entendu que cette clause attributive de compétence est stipulée dans l'intérêt du vendeur ; en conséquence le vendeur se réserve le droit d'y renoncer et d'assigner le défendeur éventuel devant le tribunal compétent au regard de la loi.

ASSISTANCE

Soucieux de laisser les installateurs exercer librement leur activité, nous considérons qu'il n'entre pas dans notre rôle d'intervenir après vente pour l'installation et la maintenance de nos produits.

Cependant, compte tenu de la connaissance que nous avons des produits commercialisés sous notre marque, nous estimons être en mesure d'assister nos clients dans les circonstances suivantes :

Documentation par catalogues, fiches techniques, propositions de prix, devis, études d'installations.

Présentation du matériel et démonstration dans notre centre d'Exposition à SAINT-BLIMONT (80960) - Route de Saint Valéry.

Formation des installateurs et des utilisateurs : SAINT-BLIMONT (80960) - Route de Saint Valéry.

Assistance aux prescripteurs pour la réalisation des cahiers des charges.

Assistance pour les appels d'offres : choix du matériel, choix des installateurs.

Expertises diverses réalisées sur demande et après accord préalable.

